



Audit – Bureau de Nantes
5 rue Albert Londres
BP 20303

44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr

FRAC DES PAYS DE LOIRE

Association
Siège social : 24 bis boulevard Ampère
44470 CARQUEFOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FRAC DES PAYS DE LOIRE

Association
Siège : 24 bis boulevard Ampère
44470 CARQUEFOU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de l'association FRAC DES PAYS DE LOIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans le paragraphe « Conventions générales » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notamment sur le caractère approprié de la comptabilisation des œuvres d'arts.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes le 08/06/2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Christine BLANLOEIL

✓ Certifié par  you sign

Christine BLANLOEIL

COMPTES ANNUELS

-

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

BILAN DE L'ASSOCIATION AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	Exercice en cours		Exercice précédent Au 31/12/2024
	Montant brut	Amort.ou Prov	Montant net
Immobilisations Incorporelles			
Logiciels	14 811,95 €	9 172,96 €	5 638,99 €
Total	14 811,95 €	9 172,96 €	5 638,99 €
Immobilisations Corporelles			
Oeuvres d'art	8 433 017,84 €		8 433 017,84 €
Oeuvres d'art numériques	91 469,71 €		91 469,71 €
Dons œuvres d'art	1 135 065,00 €		1 135 065,00 €
Fonds œuvres numérisées	41 080,20 €	41 080,20 €	- €
Accessoires oeuvres	16 795,96 €	16 795,96 €	- €
Total collection	9 717 428,71 €	57 876,16 €	9 659 552,55 €
Matériel et outillage	57 230,69 €	56 287,78 €	942,91 €
Matériel divers	24 958,05 €	22 750,19 €	2 207,86 €
Matériel audio	42 745,50 €	42 745,50 €	- €
Agencements divers	211 676,71 €	161 691,09 €	49 985,62 €
Matériel de transport	21 174,83 €	21 174,83 €	- €
Matériel informatique	59 918,55 €	50 719,92 €	9 198,63 €
Matériel de bureau	17 784,34 €	12 758,72 €	5 025,62 €
Matériel d'exposition	118 073,52 €	106 123,38 €	11 950,14 €
Mobilier	160 730,29 €	159 199,46 €	1 530,83 €
Immobilisations corporelles en cours			
Total autres immobilisations	714 292,48 €	633 450,87 €	80 841,61 €
Total	10 431 721,19 €	691 327,03 €	9 740 394,16 €
Immobilisations financières			
Dépôts et cautionnements	4 566,67 €		4 566,67 €
Autres immobilisations financières	5 810,25 €		5 810,25 €
Total	10 376,92 €	- €	10 376,92 €
Total de l'Actif Immobilisé.....	10 456 910,06 €	700 499,99 €	9 756 410,07 €
Stocks et en-cours			
Total	- €		- €
Créances			
Créance clients	7 474,40 €		7 474,40 €
Autres créances	15 341,79 €		15 341,79 €
Produits à recevoir	75 202,46 €		75 202,46 €
Charges constatées d'avance	12 604,34 €		12 604,34 €
Total	110 622,99 €		110 622,99 €
Divers			
Placements financiers	386 418,50 €		386 418,50 €
Disponibilités	111 315,11 €		111 315,11 €
Total	497 733,61 €		497 733,61 €
Total de l'actif circulant	608 356,60 €	- €	608 356,60 €
TOTAL DE L'ACTIF.....	11 065 266,66 €	700 499,99 €	10 364 766,67 €

PASSIF	Exercice en cours	Exercice précédent Au 31/12/2024	Variation en €
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires	1 165 555,00 €	1 086 755,00 €	78 800,00 €
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres	231 979,61 €	231 979,61 €	- €
Report à nouveau	59 577,41 €	72 858,68 €	-13 281,27 €
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 678,56 €	-13 281,27 €	10 602,71 €
Situation nette (sous-total)	1 454 433,46 €	1 378 312,02 €	76 121,44 €
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (œuvres)	8 409 624,44 €	8 250 828,74 €	158 795,70 €
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (autres immobilisations)	55 586,28 €	98 262,66 €	-42 676,38 €
Provisions réglementées			
Total	9 919 644,18 €	9 727 403,42 €	192 240,76 €
Fonds reportés et dédiés			
Fonds dédiés	37 987,00 €	56 481,00 €	-18 494,00 €
Total	37 987,00 €	56 481,00 €	-18 494,00 €
Provisions			
Provision pour risques			
Provision pour charges	170 520,35 €	159 155,72 €	11 364,63 €
Total	170 520,35 €	159 155,72 €	11 364,63 €
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 682,90 €	43 455,52 €	-11 772,62 €
Dettes fiscales et sociales	154 054,25 €	151 040,88 €	3 013,37 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 120,00 €	6 000,00 €	1 120,00 €
Autres dettes	32 319,99 €	36 694,22 €	-4 374,23 €
Produits constatés d'avance	11 438,00 €		11 438,00 €
Subventions affectées non utilisées		13 661,90 €	-13 661,90 €
Total	236 615,14 €	250 852,52 €	-14 237,38 €
TOTAL DU PASSIF.....	10 364 766,67 €	10 193 892,66 €	170 874,01 €

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

	Exercice en cours	Exercice précédent	Variation en €	Variation en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	570,03 €	1 992,39 €	-1 422,36 €	-71,39%
Ventes de prestations de service	37 195,61 €	29 253,95 €	7 941,66 €	27,15%
Production immobilisée	2 400,00 €	11 739,00 €	-9 339,00 €	
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 223 783,71 €	1 384 881,86 €	-161 098,15 €	-11,63%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	50 000,00 €	63 680,00 €	-13 680,00 €	-21,48%
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisation des fonds dédiés	31 007,00 €	85 114,00 €	-54 107,00 €	-63,57%
Autres produits	7 772,41 €	681,64 €	7 090,77 €	1040,25%
Transfert de charges		12 051,75 €	-12 051,75 €	-100,00%
Total	1 352 728,76 €	1 589 394,59 €	-236 665,83 €	-14,89%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	456 215,30 €	615 749,08 €	-159 533,78 €	-25,91%
Impôts, taxes et versements assimilés	39 436,49 €	51 111,70 €	-11 675,21 €	-22,84%
Salaires	566 562,71 €	606 117,56 €	-39 554,85 €	-6,53%
Cotisations sociales	213 579,01 €	222 609,78 €	-9 030,77 €	-4,06%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	56 770,44 €	57 079,03 €	-308,59 €	-0,54%
Dotations aux provisions	11 364,63 €	12 505,65 €	-1 141,02 €	-9,12%
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles				
Report en fonds dédiés	12 513,00 €	37 079,00 €	-24 566,00 €	-66,25%
Autres charges	3 322,46 €	430,67 €	2 891,79 €	671,46%
Total	1 359 764,04 €	1 602 682,47 €	-242 918,43 €	-15,16%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 035,28 €	-13 287,88 €	6 252,60 €	-47,05%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 197,26 €		1 197,26 €	
Autres intérêts et produits assimilés	3 662,46 €	4 360,42 €	-697,96 €	-16,01%
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total	4 859,72 €	4 360,42 €	499,30 €	11,45%
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		39,21 €	-39,21 €	-100,00%
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total	- €	39,21 €	-39,21 €	-100,00%
RESULTAT FINANCIER	4 859,72 €	4 321,21 €	538,51 €	12,46%
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-2 175,56 €	-8 966,67 €	6 791,11 €	-75,74%

Produits exceptionnels		822,97 €	-822,97 €	-100,00%
Charges exceptionnelles		4 710,57 €	-4 710,57 €	-100,00%
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-3 887,60 €	3 887,60 €	-100,00%
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	503,00 €	427,00 €	76,00 €	17,80%
Total des produits	1 357 588,48 €	1 594 577,98 €	-236 989,50 €	-14,86%
Total des charges	1 360 267,04 €	1 607 859,25 €	-247 592,21 €	-15,40%
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 678,56 €	-13 281,27 €	10 602,71 €	-79,83%

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	158 725,22 €	265 391,89 €	-106 666,67 €	-40,19%
Bénévolat				
TOTAL	158 725,22 €	265 391,89 €	-106 666,67 €	-40,19%
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Région des Pays de la Loire (bâtiment de Carquefou)	66 923,89 €	66 923,89 €	- €	
Région des Pays de la Loire (antenne de Nantes)	53 333,33 €	160 000,00 €	-106 666,67 €	-66,67%
Ville de Carquefou (ateliers Carquefou)	38 468,00 €	38 468,00 €	- €	
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	158 725,22 €	265 391,89 €	-106 666,67 €	-40,19%